**PRESTATIONS DE CONSEIL FINANCIER POUR L’AGENCE DES PARTICIPATIONS DE L’ETAT DANS LE CADRE DU SUIVI ET DES REFLEXIONS STRATEGIQUES SUR L’AVENIR DU GROUPE EDF**

**MODUS OPERANDI**

**TRANSMISSION DE L’ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE**

Conformément à l’article « *Modalités de retrait / d’obtention et de consultation du dossier de consultation* » du règlement de la consultation :

« A l’exception de l’acte d’engagement valant cahier des clauses particulières, les candidats peuvent télécharger, librement les documents de la consultation jusqu’à la date limite de remise des offres sur le profil acheteur de l’Etat « PLACE » à l’adresse [https://www.marches-publics.gouv.fr](https://www.marches-publics.gouv.fr/). Le retrait des documents s’effectue UNIQUEMENT par voie électronique.

S’agissant de l’acte d’engagement contenant le cahier des charges, il est fait application de l’article L.2132-1du Code de la commande publique (CCP) qui dispose que « les acheteurs peuvent imposer aux opérateurs économiques des exigences visant à protéger la confidentialité des informations qu’ils communiquent dans le cadre de la procédure de passation de marché public » et de R.2132-5 du CCP permettant à l’acheteur de ne pas publier l’intégralité des documents de la consultation sur son profil d’acheteur à compter de la publication de l’avis de marché dès lors que l’acheteur impose aux opérateurs économiques des exigences visant à protéger la confidentialité de certaines informations.

Par conséquent, afin de garantir la confidentialité de certaines informations sensibles et confidentielles figurant dans l’acte d’engagement valant cahier des clauses particulières, celui-ci n’est pas en accès libre sur le profil acheteur de l’Etat

« PLACE » : [https://www.marches-publics.gouv.fr](https://www.marches-publics.gouv.fr/). La communication de ce document est strictement subordonnée à la signature préalable d’un engagement de confidentialité par les candidats ayant manifesté leur intérêt à la consultation. Cet engagement de confidentialité est joint au dossier de consultation des entreprises dès le lancement de la consultation.

*Il est précisé que jusqu’aux date et heure limites de remise des candidatures et des offres,* ***l’acte d’engagement valant cahier des clauses particulières sera transmis via « PLACE » aux seules entreprises ayant retourné à la Personne Publique, par échange électronique via « PLACE »****,* ***l’engagement de confidentialité dûment daté et signé.***

***A ce stade les candidats peuvent produire l’engagement de confidentialité scanné comportant la signature manuscrite de la personne habilitée à engager l’entreprise.***

***Toutefois, il est précisé qu’il sera exigé du candidat auquel il est envisagé d’attribuer le marché de fournir l’engagement de confidentialité (à l’identique de celui signé de manière manuscrite) signé électroniquement ou l’original signé manuscritement selon les modalités indiquées à l’article* « *Signature des documents du Marché* » du règlement de la consultation.**

En complément des dispositions susvisées, il est précisé aux candidats que l’engagement de confidentialité signé doit être adressé à la Personne Publique *via* PLACE à partir de **l’onglet**

**« Question » uniquement**.

Les candidats intitulent leur « Question » : « *transmission de l’engagement de confidentialité* » et y **insèrent en pièce jointe l’engagement de confidentialité signé**.

\*\*\*